



Abus de faibles, vente forcée

Par **LEVAVASSEUR_old**, le **23/11/2007** à **15:50**

Ma belle mère 88 ans à été contactée par téléphone. Un opérateur téléphone à résilié sa ligne et opéré un dégroupage total à son profit. Aucun contrat n'a été signé. L'opérateur s'est manifesté 2 mois après en envoyant une facture indiquant total des abonnements, forfaits options, services ponctuels et promotions d'un montant de 49 euros. Ce montant a été malheureusement payé. Nous avons envoyé deux lettres recommandées avec AR. Dans le courrier de réponse ils prennent note de notre résiliation et pour éviter une suspension de ligne nous conseillent de prendre un autre opérateur. Une autre facture arrive avec un règlement de 25 euros. Un nouveau courrier nous indique qu'une dernière facture doit arriver sous 3 mois. Celle ci tiendra compte des dernière consommation téléphonique.

Que peut on faire! Doit on paier! Peut on récupérer les 49 euros payé.

Sur une des lettres recommandée je demande le remboursement des 49 euros qui ont été réglés.